



Édito

Mesdames, Messieurs, Chers Achardbourgeois,

Comme chaque début d'année, la période des budgets est arrivée et il convient de fixer les taux des trois taxes communales (taxe d'habitation 10,30 %, taxe sur le foncier bâti 22,75 % et taxe sur le foncier non bâti 44 %).

Pour mémoire, je vous rappellerai que ces taux sont appliqués depuis 2003 et n'ont jamais été augmentés, afin de respecter les engagements pris en 2014, et sur ma proposition, mon Conseil Municipal a décidé de les maintenir pour 2018.

Si néanmoins, vous constatez une augmentation de votre imposition, celle-ci ne sera pas due aux décisions municipales mais aux décisions d'autres établissements publics, à savoir :

- revalorisation de la valeur locative de votre propriété par les services de l'État,
- probable augmentation ou création de taxe par le Département, la Communauté de Communes Roumois Seine.

Telles sont les informations que je tenais à porter à votre connaissance, **le Conseil Municipal et moi-même ayant à cœur de poursuivre ses investissements pour le bien-être de tous, sans augmenter les impôts locaux.**

Votre Maire
Jean-Pierre DENIS

Compte-rendu du Conseil municipal du 22 mars 2018

Absents : Laurence **PIGNÉ** donne pouvoir à Stéphane **HERSANT**, Axelle **LEGOURD**, Thierry **MUSTIÈRE**, Mickaël **LEICHER**, Sarah **CHAI**NE (excusée), Philippe **HUE HERMIER** donne pouvoir à Jean-Pierre **DENIS**, Audrey **GAMBARO** donne pouvoir à Josette **SIMON**, Céline **LEGRAS**, Marie **OLLIVIER** donne pouvoir à Jason **FOLLOPE**, Caroline **PIERRELÉE**, Laurent **RYCKAERT**

Secrétaire de séance : Françoise **PRUNIER**

D01 - COMPTES DE GESTION 2017 : transport, assainissement, commune : à l'unanimité, approbation du compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2017 - service du transport et service d'assainissement. Ces comptes de gestion visés et certifiés conforme par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part sur la tenue des comptes. Pour la Commune : affaire reportée en attente du compte de gestion par les services de l'État.

D02 - COMPTES ADMINISTRATIFS 2017 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT

1 - Service du transport -

- Fonctionnement : Dépenses : 18 731,48 € - Recettes : 31 721,40 € - **Excédent de clôture : 12 989,92 €**
- Investissement : Dépenses : 0 € - Recettes : 52 037,23 € - **Excédent de clôture : 52 037,23 €**

Hors de la présence de Monsieur Jean-Pierre **DENIS**, par 15 voix, approbation du compte administratif 2017 du service du transport, décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit : Fonctionnement R 002 : 12 989,92 €.

2 - Service d'assainissement -

- Fonctionnement : Dépenses : 137 388,40 € - Recettes : 1 158 848,96 € - **Excédent de clôture : 1 021 510,56 €**
- Investissement : Dépenses : 3 287 826,16 € - Recettes : 2 905 980,01 € - **Déficit de clôture : 381 846,15 €**
- Besoin de financement : 381 846,15 €

Hors de la présence de Monsieur Jean-Pierre **DENIS**, par 15 voix, approbation du compte administratif 2017 du service d'assainissement, décide d'affecter le résultat de fonctionnement ainsi qu'il suit : Fonctionnement R 002 : 639 664,41 €.

3 - Commune - Affaire reportée cf décision D01.

D03 - BUDGETS PRIMITIFS 2018

1 - Service du transport - à l'unanimité, approbation du budget primitif 2018 du service du transport, arrêté comme suit : Section d'exploitation : 41 974,00 € / Section d'investissement : 62 791,23 €.

2 - Service d'assainissement - à l'unanimité, approbation du budget primitif 2018 du service d'assainissement, arrêté comme suit : Section de fonctionnement : 1 174 799,41 € / Section d'investissement : 1 555 944,15 €.

3 - Commune - à l'unanimité, approbation du budget primitif 2018 de la Commune, arrêté comme suit : Section de fonctionnement : 3 435 028,32 € / Section d'investissement : 6 619 805,29 €.

D04 - VOTE DES TAUX LOCALES 2018 - à l'unanimité, décide ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à l'année 2017 et de les reconduire à l'identique sur l'exercice 2018 soit :

- | | | |
|-----------------------------|---|---------|
| a. Taxe d'habitation | : | 10,30 % |
| b. Taxe foncière (bâti) | : | 22,75 % |
| c. Taxe foncière (non bâti) | : | 44,00 % |

D05 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS, à l'unanimité,

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	MONTANT DE LA SUBVENTION 2018
Croix-Rouge française	100 €
2AR	400 €

AFSSO	200 €
Badminton - ROUTOT	90 €
Vélo Club Routotois	45 €
ASHL (tennis de table) HONGUEMARE - LE LANDIN	855 €
BTP CFA Dieppe	45 €
MFR Routot	90 €
TOTAL	1 825 €
ASSOCIATIONS DE BOURG-ACHARD	MONTANT DE LA SUBVENTION 2018
Ecole des Arts	24 000 €
Chœur couleur	100 €
Comité de Jumelage	1 000 €
Achard'né du patch	230 €
Amicale des Anciens Combattants	500 €
Amicale du personnel de la ville	900 €
Club de Tarot	100 €
Club des Bleuets	600 €
Comité des Fêtes	500 €
Familles Rurales	100 €
Le Muguet	700 €
Partenaires solidaires du Roumois	300 €
Secours Catholique	150 €
Vie Libre	90 €
A.G.C.B.A.	2 000 €
Bourg-Achard Rando	400 €
Ecole de Judo	2 375 €
FCRN	9 100 €
Gymnastique Détente et Relaxe	1 235 €
REV	500 €
T2R	5 500 €
Amicale des Sapeurs-Pompiers	500 €
École des Jeunes Sapeurs-Pompiers	800 €
TOTAL	51 680 €

D06 - Attribution de subvention au Centre Communal d'Action Sociale de BOURG-ACHARD - à l'unanimité, décide d'allouer une subvention d'un montant de 64 597 € au Centre Communal d'Action Sociale de BOURG-ACHARD pour l'année 2018.

Séance levée à 00 h 05.

Compte-rendu du Conseil municipal du 23 mars 2018

Absents : Josette **SIMON** donne pouvoir à Laurence PIGNÉ, Axelle **LEGOULD** donne pouvoir à Stéphane HERSANT, Mickaël **LEICHER**, Sarah **CHAINE** donne pouvoir à Audrey GAMBARO, Philippe **HUE HERMIER**, Céline **LEGRAS**, Marie **OLLIVIER** donne pouvoir à Jason FOLLOPE, Caroline **PIERRELÉE**, Laurent **RYCKAERT** donne pouvoir à Richard APPERT

Secrétaire de séance : Stéphane HERSANT

Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du 16 février 2018 adopté à l'unanimité.

D01 - Personnel communal - Modification des horaires d'ouverture de la Médiathèque Hector Malot : Dans le cadre de la création d'une ludothèque et suite au renforcement de l'équipe de la Médiathèque Hector Malot, décision à l'unanimité d'augmenter les horaires d'ouverture de 19 h 30 à 36 h 00 comme suit : lundi, mercredi et vendredi 9 h 30 - 19 h 00, mardi 14 h 00 - 18 h 00, samedi : 9 h 30 - 13 h 00 ; fermeture le jeudi - jour consacré au Réseau des bibliothèques du Roumois. La date de modification des horaires sera communiquée ultérieurement par les services de la Médiathèque Hector Malot.

D02 - Personnel communal - Modification du tableau des effectifs : à l'unanimité accord pour la diminution du temps de travail d'un agent de la filière administrative du cadre d'emploi des Rédacteurs Territoriaux de 35 h 00 à 20 h 30 à compter du 1^{er} avril 2018, suite à sa demande pour des besoins personnels.

D03 - Personnel communal - Indemnité horaire pour travaux supplémentaires (I.H.T.S.) : à l'unanimité, décide d'instaurer l'I.H.T.S. pour les agents de la Commune de BOURG-ACHARD appartenant à un grade éligible, à compter du 1^{er} avril 2018.

D04 - SECOMILE - Taux de garantie d'emprunt - à l'unanimité, le Conseil Municipal, accorde sa garantie d'emprunt, à la SÉCOMILE,

pour le projet de construction rue de la Libération (29 logements individuels : 23 Prêts Locatifs à Usage Social et 6 Prêts Locatifs Aidés d'Intégration) à hauteur de 60 %.

D05 - Admission en non-valeur - à l'unanimité, approbation de l'effacement de la dette d'un contribuable d'une valeur de 1 553 ,91 €.

D06 - Motion de soutien au Centre hospitalier de la Risle - à l'unanimité, le Conseil Municipal soutient le Centre Hospitalier de la Risle dans sa démarche de consolidation et de modernisation, demande à l'ARS de fournir un soutien à l'investissement pour l'avenir du Centre Hospitalier, demande aux autorités de tutelle d'aider à la transformation de l'activité du CH de la Risle pour répondre aux besoins d'une patientèle de 77 ans en moyenne, souhaite que la télémédecine soit retenue pour permettre au CH de la Risle de tester et de développer ces services, souhaite une modification de la régulation du SMUR de PONT-AUDEMER, depuis le SAMU du HAVRE et non plus depuis le SAMU d'ÉVREUX.

D07- Construction du nouveau restaurant scolaire - Maîtrise d'œuvre - Avenant 1 - Pour information du Conseil Municipal, l'avenant 1 sera à l'étude lors d'une prochaine réunion de la Commission d'Appel d'Offres ; le montant HT de l'avenant 1 étant supérieur à 5 % du montant du marché initial.

D08 - Travaux de restauration des élévations extérieures de l'église Saint-Lô - Lot 2 - Avenant 3 - à l'unanimité, approbation des termes de l'avenant 3 relatif aux frais de relevés et d'études préalables de structure réalisés en amont du projet de mise en sécurité du clocher de l'église, omis lors de la rédaction de l'avenant 2 (4 811,04 €H.T.).

D09 - Travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement Grande rue et rue Carlet

1 - Avenant 1 - vote par 13 voix pour et 6 absentions (S. HERSANT, A. LEGOURD, J. FOLLOPE, M. OLLIVIER, N. DESWARTE, T. MUSTIÈRE) approbation des termes de l'avenant 1 concernant le renouvellement de l'ensemble des enrobés rouges des trottoirs et noirs des parkings, suite aux travaux de renouvellement des conduites eaux usées dans la Grande rue (82 229,07 € H.T.). Mise en séparation d'eaux pluviales ainsi que les moins-values prévisibles.

2 - Demande d'approbation de sous-traitance - à l'unanimité, accepte le sous-traitant déclaré par l'entreprise CISE TP à savoir l'entreprise LE FOLL TP, sise 109 rue des Douves 27500 CORNEVILLE SUR RISLE, pour la réfection des enrobés de trottoir et parking du centre-ville.

D10 - Réfection de la couverture de la Maison des associations André Héry - Demandes d'approbation de sous-traitance - à l'unanimité, accepte les sous-traitants déclarés par l'entreprise JOLY S.A.S. : CIP S.A.S., sise route de Brombos 60210 HAUTBOS, pour la réfection du faux plafond acoustique (40 589 € H.T.) et SAUVAGE SARL, sise 19 rue de Montigny BP 1102 27950 SAINT-MARCEL, pour la mise en peinture de la grande salle (26 000 € H.T.).

D11 - Travaux de finition du lotissement Vincent Van Gogh - Demande d'approbation de sous-traitance - à l'unanimité accepte le sous-traitant déclaré par l'entreprise MINERAL TP : l'entreprise TOFFOLUTTI SA, sise 6 rue Paul Sabatier 76123 GRAND-QUEVILLY, pour les prestations de voirie (14 292 € H.T.).

D12 - Programmation travaux 2018 - Rue de la Libération RD83 TR2 - DT 202530

1 - Convention financière avec le SIÈGE 27 : Dans le cadre des travaux prévus sur le réseau de distribution publique de l'électricité, d'éclairage public et de télécommunications, autorisation donnée à l'unanimité à Monsieur le MAIRE pour la signature de la convention de participation financière entre le SIÈGE 27 et la Ville de BOURG-ACHARD relative aux opérations programmées sur l'exercice budgétaire 2018 pour l'opération suivante :

Rue concernée	Participation en section d'investissement	Participation en section de fonctionnement
Rue de la Libération RD83 TR2	26 583,33 €	12 000 €

2 - Convention avec ORANGE régissant la propriété et la gestion des réseaux de télécommunications - Autorisation donnée, à l'unanimité, à Monsieur le MAIRE pour signer la convention de type B avec ORANGE en vue de fixer la propriété du réseau de télécommunications ainsi créé en coordination avec les travaux d'enfouissement du réseau de distribution publique d'électricité.

D13 - Travaux d'aménagement pour agrandissement du local de la Banque alimentaire - Travaux inscrits au budget du C.C.A.S.

D14 - Équipement d'affichage - contrat de maintenance - à l'unanimité, acceptation de la proposition de l'entreprise ADTM, sise 1418 rue Laroche 33140 CADAUJAC, pour la maintenance du tableau d'affichage extérieur (560 € H.T.).

COMMISSION URBANISME par Monsieur le MAIRE

Dossiers d'urbanisme traités en janvier et février 2018

- 4 permis de construire, 8 certificats d'urbanisme et 3 déclarations préalables déposés. 1 certificat d'urbanisme et 2 déclarations préalables accordés.
- 1 déclaration d'intention d'aliéner déposée. Pas de préemption.

COMMISSION TRAVAUX par Monsieur Jean-Marie THIÉBAULT, Adjoint au Maire

Travaux réalisés et en cours :

- Reprise du chantier d'assainissement rue Carlet (5 branchements à raccorder sur le nouveau réseau et comblement de l'ancienne canalisation par du béton).
- Débouchage et nettoyage des canalisations d'eaux pluviales sous trottoirs Grande rue.
- Salage des rues et accès aux bâtiments communaux pendant l'épisode neigeux du 2 mars 2018.
- Suite du remplacement des canalisations plomb par du polyéthylène, des compteurs d'eau par la SERPN (mise aux normes).
- Tournée de nettoyage des rues à la balayeuse.
- Suite de la distribution des containers poubelles pour le compte de la CCRS.
- Poursuite des travaux de restauration de l'église Saint-Lô. Grutage de la flèche, assemblage de l'enrayure au sol, mise en place d'un chaînage en béton pour la repose du clocher.
- Rénovation de la salle des mariages en cours (remplacement des points lumineux par des luminaires LED, sablage des

radiateurs, peinture et repose des radiateurs, pose du parquet.

- Divers travaux d'entretien dans les écoles pendant les congés scolaires.
- Suite de la mise en place d'une installation d'alerte PPMS dans les écoles maternelle et élémentaire.
- Contrôle des buts du complexe sportif Pierre Danetot et structures de jeux école maternelle Le Vert Bocage, jardin Jean de Courcy et Espace Jeunes.
- Remplacement des 4 pneus arrière et contrôle technique du bus communal.

COMMISSION AFFAIRES SCOLAIRES par Madame Laurence PIGNÉ, Adjoint au Maire

- **Classe de neige** : demande faite auprès des membres du Conseil Municipal pour leur participation à la préparation des sandwiches le dimanche 25 mars 2018 à 17 h 00 au restaurant scolaire Les Petits gourmets.
- **Mesures de rentrée 2018 par l'Académie de ROUEN** : confirmation de l'ouverture d'une classe à l'école élémentaire Guy de Maupassant

COMMISSION FINANCES par Monsieur Jean-Paul BÉTOUS, Adjoint au Maire

- Rappel du vote des budgets lors de la séance du 22 mars 2018. Monsieur le MAIRE précise que sont toujours en attente de parution les dotations de l'État et indique que leur inscription au budget fera l'objet d'une décision modificative qui sera votée lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

COMMISSION SPORTS, FETES par Madame Thérèse LEMARESQUIER, Adjoint au Maire

- **Marché du 1^{er} mai** : présentation de deux propositions d'affiche pour choix avant l'édition, et information relative à la restauration sur place : Friterie chez Pépito.

COMMISSION AFFAIRES SOCIALES par Madame Laurence PIGNÉ, Adjoint au Maire

- **Conseil d'administration du C.C.A.S.** le 22 mars 2018 au cours duquel le budget du C.C.A.S. a été voté.

Questions diverses et remerciements

- **Remerciements** de l'Amicale des anciens Sapeurs-Pompiers de l'Eure pour la mise à disposition de la Maison des associations André Héry pour leur assemblée générale qui a eu lieu le 3 mars 2018.
- **Invitation** des membres du Conseil Municipal par l'association **Chœur couleur** aux concerts gratuits des 8 avril à 16 h 00 et 14 avril 2018 à 18 h 00 à l'église Saint-Lô (information de Monsieur Jason FOLLOPE).
- La prochaine séance aura lieu le jeudi 19 avril 2018 à 20 h 30.
- Affichage du 26 mars 2018.
- Séance levée à 22 h 25.

« Nous vous informons »

→ **Site Internet de la Ville** : tous les Commerçants de BOURG-ACHARD sont invités à prendre contact avec le service communication de la Ville pour mettre à jour leurs informations et transmettre leur logo ou photo.

→ **Ouverture du service urbanisme** à compter du 1^{er} avril 2018 : mardi et jeudi : 9 h 00 - 12 h 00 / 15 h 00 - 17 h 30
vendredi : 9 h 00-12 h 00 / 15 h 00 - 17 h 00

AGENDA



Jean-Pierre DENIS
MAIRE

ses Adjoints et son Conseil Municipal

ont le plaisir de vous convier à



la cérémonie d'accueil des nouveaux habitants samedi 7 avril 2018

Rendez-vous à 11 h 00 à la Mairie - salle des mariages
à l'issue de la cérémonie un cocktail vous sera offert

Mairie - Place de la Mairie - 27310 BOURG-ACHARD - tél : 02 32 56 20 18 - Courriel : monsieurlemaire@mairie-bourgachard.fr

BOURG-ACHARD

mardi 1er mai

de 9 h 00 à 18 h 00 Place de la Mairie



Animation
par l'association
4G Compétition

Présence de
Gérard FARCY

Marché aux fleurs Marché fermier

Renseignements au 02 32 56 72 48
cultureba@mairie-bourgachard.fr



Ne pas jeter sur la voie publique

SPES Mairie de BOURG-ACHARD